



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : LOCATION, INSTALLATION ET
EXPLOITATION DE L'AIRE DE ROLLER - LOT
N°2 EXPLOITATION D'UNE AIRE DE ROLLER.**

**DÉCISION N° DM-22-434
EN DATE DU 18 NOVEMBRE 2022**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-20-493 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Monsieur Régis TOURNE, Adjoint au Maire ;

VU l'avis d'appel public à la concurrence transmis au BOAMP et au Profil acheteur de la Ville le 07 octobre 2022 relatif à la location, installation et exploitation de l'aire de roller.- Lot 2 exploitation d'une aire de roller

CONSIDÉRANT l'offre de la société UCPA Sport loisirs jugée économiquement la plus avantageuse au regard de l'ensemble des critères de jugement pour le Lot 2 exploitation d'une aire de roller

D É C I D E

DE SIGNER avec la société UCPA sport Loisirs, 21 rue de Stalingrad 94410 Arcueil représentée par Monsieur Brice Carpels le marché relatif à la location, installation et exploitation de l'aire de roller.- Lot 2 exploitation d'une aire de roller.

Les prix du marché sont traités à prix forfaitaires, sur la base de la Décomposition du prix global et forfaitaire annexée à l'acte d'engagement.

Pour le lot n°2, le montant forfaitaire des prestations est de 56 465 € HT.

Le délai d'exécution des prestations est fixé par le pouvoir adjudicateur dans les conditions ci-après :

Pour extrait conforme, du 23 novembre 2022 au 04 janvier 2023 inclus,

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20221118-lmc1H10310H1-AR
Date de réception en Préfecture : 18/11/2022
Date de Publication : 18/11/2022

Ce délai comprenant toutes les prestations prévues au marché :

- Présence du régisseur technique : du jeudi 1^{er} décembre 2022 au dimanche 1^{er} janvier 2023 inclus
- Présences du régisseur financier titulaire rattaché exclusivement à l'aire de roller de la ville de Vincennes + un régisseur financier suppléant : du vendredi 02 décembre 2022 au lundi 02 janvier 2023 inclus
- Présence de la totalité de l'équipe d'animation : du vendredi 02 décembre 2022 au lundi 02 janvier 2023 inclus

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

L'Adjoint au maire chargé de la jeunesse et du sport

Signé

Régis TOURNE